

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA VERGNE**

L'an deux mil vingt-trois le six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2023

Présents : Mmes, Beaumatin, Bianchini, Guérout, Veubret, Mrs, Gauvin, Giraudeau Ingrand, Lecourt, Praud, Renaux, Zimmermann.

Pouvoirs :

Absents excusés : Mmes Guiet, Bineau,

Absent : Mmes Goncalves, Mercier

Secrétaire de séance : Mme Beaumatin Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Présents : 11

Nombre de votants : 11

OBJET : 9. Remboursement par Groupama

Monsieur le Maire rappelle qu'il a signalé à Groupama, Assureur de la commune : l'accident du 09 octobre 2022 qui a eu lieu à la salle municipale

Le dossier a été transmis à l'assurance GROUPAMA qui en accord avec l'assurance du tiers mis en cause a décidé de prendre en charge la totalité de ce préjudice.

Un premier versement d'un montant de 1 859,60 euros a eu lieu par virement bancaire le 08 décembre 2022.

Et un deuxième versement d'un montant de 160,81 euros par lettre-chèque après règlement des factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE le règlement par GROUPAMA de la somme de 160,81 € correspondant au remboursement du préjudice.

Fait et délibéré à La Vergne les jour mois et an susdits

Ont signé au registre : Tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain INGRAND